

CIRCULAIRE N° 5 DU 26 JANVIER 2023

Aux Président(e)s des Ligues
Président(e)s des Comités départementaux pour transmission aux clubs

De Jean-Marie Bellicini - Alain Talarmin

Copie Comité Directeur
Souäd Rochdi
Patrick Ranvier
Commission Sportive et d'Organisation - CSO

**OBJET : PARTICIPATION DES ATHLETES ETRANGERS AUX
CHAMPIONNATS DE FRANCE ELITE EN SALLE**

Chers Amis,

La participation des athlètes étrangers, licenciés ou non, dans un club affilié à la FFA n'est pas autorisée pour les Championnats de France Élite estivaux.

Aussi, dans un souci de cohérence, le Comité directeur fédéral a décidé d'appliquer cette même règle pour les Championnats de France Élite hivernaux, et ce, dès 2023.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et nous vous prions de croire, Chers Amis, à l'expression de nos cordiales salutations,



Jean-Marie BELLICINI
SECRETAIRE GENERAL



Alain TALARMIN
PRESIDENT DE LA CSO